

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

30 MAI 2013

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Opération de logements
«Ru de Buzot» 57 à 75
rue Saint-Léger –
cession des emprises à
Immobilière 3F**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 31 mai 2013
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 31 mai 2013
et qu'il est donc exécutoire.

Le 31 mai 2013

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 30 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 mai deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur PRIOUX, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE*, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUS

*Madame BRUNEAU-LATOUCHE (sauf pour les dossiers 13 C 00, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2013, le compte rendu des actes administratifs, et les dossiers 13 C 01 à 13 C 15)

Avaient donné procuration :

Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT
Monsieur PERRAULT à Monsieur PIVERT
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD

Étaient absents :

Monsieur BAZIN d'ORO
Madame DE CASTRO COSTA

Secrétaire de séance :

Madame KARCHI-SAADI

N° DE DOSSIER : 13 C 14

OBJET : OPÉRATION DE LOGEMENTS « RU DE BUZOT » 57 À 75 RUE SAINT-LÉGER –
CESSION DES EMPRISES À IMMOBILIERE 3F

RAPPORTEUR : Madame MAUVAGE

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 16 décembre 2011, a décidé de céder les terrains sis 57 à 75 rue Saint-Léger au prix de 1 529 200 € à la société TERRALIA pour la construction du programme de 36 logements en accession à la propriété dont 12 en prêt social location-accession (PSLA).

Par cette même délibération, la Ville, afin de permettre à douze familles de poursuivre leur projet d'accession sociale, a décidé l'octroi de subventions communales variant de 4 000 à 5 000 € par ménage.

Le PSLA permet aux ménages aux ressources modestes d'accéder à la propriété. Il ne s'applique qu'à l'acquisition d'un logement neuf agréé par l'Etat comme éligible à ce type d'opération. Le bénéficiaire de ce prêt est d'abord locataire du logement avant d'en devenir propriétaire. Durant la première phase de location, le ménage paye une redevance comprenant une part locative et une part acquisitive. La part acquisitive participe alors à l'apport personnel. Au terme de la phase locative, le ménage lève l'option sur son logement. Il en devient alors propriétaire en bénéficiant d'une TVA à taux réduit et d'une exonération de taxe foncière. Pour cette opération, les ménages pourront lever l'option dès qu'ils le souhaitent et au plus tard dans les deux ans.

TERRALIA n'a pas pu commercialiser les logements libres dans les délais impartis (3 décembre 2012) et a fait savoir à la Ville l'abandon du projet accession, tout en proposant la poursuite éventuelle des PSLA dans le cadre d'une Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA).

TERRALIA avait la faculté de céder ses droits à la société I3F dans le bénéfice de la promesse de vente en cas d'impossibilité de mener à bien l'opération. I3F se propose d'acquérir les terrains dans les mêmes conditions financières et de céder à TERRALIA les 12 logements PSLA en VEFA pour permettre aux 12 familles de poursuivre leur projet.

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'approuver la cession à Immobilière 3F des parcelles cadastrées AT 1332, AT 1273, 873, 872, 871 partielle, devenues AT 1338, 1340, 1351, 1353, 1355, représentant 4 408 m², au prix de 1 529 200 €,
- de maintenir les aides décidées pour les bénéficiaires du PSLA.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la cession à Immobilière 3F des parcelles cadastrées AT 1332, AT 1273, 873, 872, 871 partielle, devenues AT 1338, 1340, 1351, 1353, 1355, représentant 4 408 m², au prix de 1 529 200 €,

MAINTIENT les aides décidées pour les bénéficiaires du PSLA,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes authentiques de vente à intervenir et tout autre document nécessaire à l'aboutissement de cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1er Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Opération de logements «Ru de Buzot» 57 à 75 rue Saint-Léger –
cession des emprises à Immobilière 3F

Date de décision: 30/05/2013

Date de réception de l'accusé 31/05/2013

de réception :

Numéro de l'acte : D13C14

Identifiant unique de l'acte : 078-217805514-20130530-D13C14-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .2

Urbanisme

Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

Nom du fichier : D13-C-14 - Clos-de-Buzot-cession-de-l-emprise-à-I3F.doc (078-
217805514-20130530-D13C14-DE-1-1_1.pdf)